

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 février 2020

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.516**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] ]

le portrait des cas de maltraitance à la DPJ pour le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches pour les années 2015 à 2019. En gros, le nombre de plaintes et les cas fondés. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 20-CP-00017-20